

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
MARDI 15 SEPTEMBRE 2009 A 20H00

PRESIDENT : Monsieur François de Mazières

Sont présents : M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Jacques LASSERRE
M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-
François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme
Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, Mme Martine ARNAL, M. Jean-Philippe MALLE, M.
Georges DUTRUC-ROSSET, M. Guy-Francis PARMENTIER (représentant M. Jean Roch
GAILLET), Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Ludovic JAMET, M. Gilles CURTI,
M. Philippe LEQUAIN, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Jean Philippe BARRET, M. Alain-
Michel LAMBERT, M. Edmond GRONDIN, M. Etienne ERASIMUS, M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir
de M. Christophe BOLLENGIER), M. Arnaud MERCIER, Mme Magali ORDAS, M. Roland de
HEAULME (pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS).

Absents excusés :

M. Jean Roch GAILLET représenté par M. Guy-Francis PARMENTIER,
M. Christophe BOLLENGIER, pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU
M. Roland de HEAULME, pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS

Secrétaire de séance : Monsieur Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 3 septembre 2009
Date d'affichage de la convocation : 3 septembre 2009
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de membres présents : 31

Information au conseil communautaire :

Dans le cadre de la restructuration du groupe scolaire l'Aulnette-Le Coteau situé à Viroflay, la commune a déposé auprès du conseil régional d'Ile de France, un dossier de demande de subvention. Afin de permettre la finalisation de cette demande et conformément au règlement des contrats régionaux, le conseil régional souhaite que le conseil communautaire soit informé du projet de contrat régional de la commune de Viroflay et des opérations sur lesquelles il porte.

N° de l'ordre du jour :

2009.09.01 : Définition de l'intérêt communautaire en matière d'équipements culturels et sportifs

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil communautaire :

1) propose de définir d'intérêt communautaire en matière de construction, d'aménagement, d'entretien et de gestion d'équipements culturels et sportifs :

• Au titre des équipements culturels :

- la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des cinq écoles de musique ou conservatoires municipaux suivants :
 - l'école municipale de musique de la commune de Buc,
 - l'école municipale de musique de la commune de Jouy-en-Josas,
 - l'école de musique du conservatoire municipal de la commune de Rocquencourt,
 - le conservatoire à rayonnement régional (CRR) de la commune de Versailles,
 - le conservatoire municipal de musique et de danse de la commune de Viroflay ;
- le versement de concours financiers liés au fonctionnement et à la gestion des cinq associations ci-dessous, identifiées par les communes comme exerçant la compétence enseignement musical :
 - l'association « Ecole de musique » de la commune de Bièvres,
 - l'association « Jeunesse Arcisienne » de la commune de Bois d'Arcy pour sa section culturelle « Ecole de musique »,
 - l'association « Ecole de musique » de la commune de Fontenay-le-Fleury,
 - l'association « Amicale laïque » de la commune de Saint-Cyr-l'Ecole, pour les activités musique, théâtre et danse,
 - l'association « AMTL » (Association Musicale Toussus-Les Loges) de la commune de Toussus-le-Noble et de la commune des Loges en Josas ;
- les actions de coordination et de promotion de l'enseignement musical visant à favoriser son accès et sa diffusion sur l'ensemble du territoire ;
- les actions de coordination et de promotion de l'enseignement de la danse et du théâtre dispensé dans le conservatoire à rayonnement régional de la commune de Versailles, le conservatoire municipal de musique et de danse de la commune de Viroflay et l'association « Amicale laïque » de la commune de Saint-Cyr-l'Ecole ;
- les partenariats associés à l'exercice des activités transférées conclus notamment avec des collectivités publiques ou des associations ;
- le soutien à de grands événements visant à la diffusion de la culture sur l'ensemble du territoire.

• Au titre des équipements sportifs :

- la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion de boucles de circulations de loisirs définies dans le cadre du schéma communautaire pluriannuel intégrant les équipements associés (y compris le jalonnement, la signalétique et les supports de communication) et favorisant le développement des sports de nature, notamment des pistes de VTT et des pistes de loisirs équestres et pédestres ;
- la promotion des initiatives et événements à caractère sportif autour des boucles de circulations de loisirs ainsi que la mobilisation des acteurs économiques et associatifs pouvant intervenir dans le développement des sports de nature.

- 2) autorise le Président ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

N° de l'ordre du jour :

2009.09.02 : Approbation de la convention-type de mandat de gestion provisoire

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil communautaire :

- 1) approuve la convention-type de mandat de gestion provisoire confié à l'ensemble des communes membres ;
- 2) dit que ladite convention prendra effet à compter de sa notification et prendra fin le 31 décembre 2009 ;
- 3) autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions de mandat de gestion provisoire à conclure avec les communes membres et tout document s'y rapportant.

N° de l'ordre du jour :

2009.09.03 : Désignation des représentants de Versailles Grand Parc appelés à siéger au sein des comités des syndicats des eaux SEDIF et SMGSEVESC selon le principe de représentation-substitution

Après avoir décidé à l'unanimité de procéder à un vote au scrutin public,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés (trois abstentions de M. LEBRUN, de M. ISSAKIDIS et de M. de HEAULME) le conseil communautaire,

- 1) désigne les représentants suivants de Versailles Grand Parc appelés à siéger au sein du comité du syndicat des eaux d'Ile-de-France :

Communes	Représentants titulaires	Représentants suppléants
Viroflay	M. Louis LE PIVAIN	M. Olivier LEBRUN
Les Loges-en-Josas	M. Pascal CIAVATTI	Mme Corinne JOURDAN
Jouy en Josas	M. Ludovic JAMET	Mme Marie-Christine PAYEN
Bièvres	M. Hervé HOCQUARD	Mme Véronique BANULS

- 2) désigne les représentants suivants de Versailles Grand Parc appelés à siéger au sein du comité du syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et de Saint-Cloud :

Communes	Représentants titulaires	Représentants suppléants
Buc	M. Georges DUTRUC ROSSET	M. Jean-François FUSCO
Jouy-en-Josas	Mme Marie-Christine PAYEN	M. Ludovic JAMET
Rocquencourt	M. Jean-Philippe BARRET	M. Alain de LATAILLADE
Saint-Cyr-l'Ecole	Mme Josette LEBRAS M. André NOIR	Mme Lydie DUCHON M. Jean-Paul BRAME
Toussus-le-Noble	M. Alain GUYOT	M. Marcel RENARD

Versailles	M. Françoise de MAZIERES Mme Magali ORDAS M. François LAMBERT M. Erik LINQUIER	M. Alain NOURISSIER M. Gaspar MASSON Mme Dominique ROUCHER Mme Béatrice RIGAUD JURE
------------	---	--

N° de l'ordre du jour :

2009.09.04 : Transformation de la communauté de communes de Versailles Grand Parc en communauté d'agglomération et projet de nouveaux statuts

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil communautaire :

- 1) propose la transformation de la communauté de communes Versailles Grand Parc en communauté d'agglomération,
- 2) propose les statuts de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc annexés à la présente délibération,
- 3) demande aux communes membres de la communauté de communes Versailles Grand Parc de délibérer sur la transformation dans les conditions requises par l'article L5211-41 du code général des collectivités territoriales,
- 4) sollicite des préfets des Yvelines et de l'Essonne l'arrêté interpréfectoral prononçant la transformation de la communauté de communes Versailles Grand Parc en communauté d'agglomération,
- 5) autorise le Président ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération et à la notifier aux Maires des communes membres de la communauté de communes de Versailles Grand Parc.

N° de l'ordre du jour :

2009.09.05 : Création de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) de Versailles Grand Parc

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil communautaire :

décide de la création de la commission locale d'évaluation de transfert des charges composée des membres suivants désignés par les conseils municipaux des communes membres :

Communes	Représentants titulaires	Représentants suppléants
Bièvres	M. Robert DUCHATEL	M. Christian JOUANE
Bois d'Arcy	M. Jean-Philippe MALLE	M. Philippe LEJEUNE
Buc	M. Jean-Marc LE RUDULIER	Mme Andrée NIGGEMANN
Fontenay-le-Fleury	M. Alain SANSON	M. Pierre-Yves STUCKI
Jouy-en-Josas	Mme Frédérique KIBLER	M. Gilles CURTI
Les Loges-en-Josas	Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA	M. Patrick CONFETTI
Rocquencourt	M. Alain Michel LAMBERT	M. Hubert CHESNOT
Saint-Cyr-l'École	M. Etienne ERASIMUS	M. André NOIR
Toussus-le-Noble	M. Patrick ALEXANDRE	M. Gilles PANCHER
Versailles	M. Alain NOURISSIER	Mme Marie-Annick DUCHENE
Viroflay	M. Jean GUILBERT	M. Olivier LEBRUN

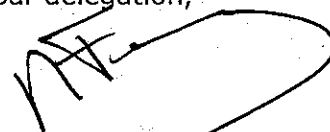
N° de l'ordre du jour :

2009.09.06 : Désignation du maître d'œuvre du projet de pépinière d'entreprises

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention de M. BELLIER) le conseil communautaire :

- 1) *décide de retenir pour la construction d'une pépinière d'entreprises l'équipe de maîtrise d'œuvre composée de DEA architectes, architecte mandataire, sis 4 rue des Vallons 68170 Rixheim, du bureau d'étude technique Betom Ingénierie sis 33 avenue des Etats-Unis 78000 Versailles;*
- 2) *le forfait provisoire de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre est de 283 118 € H.T., soit un taux de rémunération de 15,14 % pour un montant des travaux estimé au stade de l'appel d'offres à 1 870 000 € H.T. ;*
- 3) *donne pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant pour signer le marché à intervenir et tout document s'y rapportant ;*
- 4) *dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de Versailles Grand Parc.*

Pour le Président,
par délégation,



Alain FAUVEAU
Directeur Général des Services

